

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 janvier 2020 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

André Roy, représentant de Saint-Martin

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION NO: 5355-20**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les ajouts suivants :

11.1 Demande d'aide financière au FARR

11.2 Demande d'aide financière à divers programmes fédéraux

11.3 Appel d'offre pour la collecte sélective

11.4 Mandat d'étude pour les directeurs de la Régie et de la MRC pour l'achat de camion pour la collecte sélective et la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO: 5356-20**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 décembre 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 23 janvier 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

### **RÉSOLUTION NO: 5357-20**

#### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :  
C/P : 930 704,82 \$, salaires : 54 493,94 \$, pour un montant total de 985 198,76\$.

ADOPTÉE

### **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

### **INFORMATIONS**

#### **TRAVAUX AU LET ET SMBR**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

**RÉSOLUTION NO: 5358-20**

**DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2020 selon les dates suivantes : 23 janvier, 20 février, 19 mars, 23 avril, 21 mai, 18 juin, 20 août, 17 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre;

**QUE** les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5359-20**

**RÉCUPÉRATION PARADIS ROY INC.**

CONSIDÉRANT que diverses informations ont été récoltées et étudiées;

CONSIDÉRANT qu'il serait trop coûteux et déficitaire d'acquérir l'ensemble des équipements de Récupération Paradis Roy Inc. pour poursuivre la collecte du carton et de le vendre à Cascades;

CONSIDÉRANT que la Régie possède une entente avec Cartonek pour la récolte du carton et que celui-ci est prêt à récolter ce carton;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise l'achat d'un camion benne pour ramasser le carton et le livrer chez Cartonek à St-Marie;

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds machinerie de la Régie.

**QUE** ce conseil autorise Cartonek à faire la collecte du carton de certains commerces ou entreprises avec son propre camion.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION - DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT #61-20**

**DISPENSE DE LECTURE**

Je, Gilles Daraïche, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, le règlement #61-20 concernant l'emprunt ayant pour objet de décréter et de financer divers travaux (construction de chemin, préparation du terrain, déboisement) nécessaires à la préparation de la venue de Viridis.

Je donne également, par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

**RÉSOLUTION NO : 5360-20**

**OFFRE DE SERVICE WSP – FIDUCIE POST FERMETURE**

CONSIDÉRANT que la Régie avait donné le mandat à WSP par l'adoption de sa résolution #4667-15, le 23 avril 2015, afin d'établir les coûts/mètre cube à placer dans la Fiducie Environnementale de la Régie pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2019 inclusivement, et que les résultats de cette étude ont été acceptés par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 janvier 2020, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Eric Maheux, a demandé à WSP Canada Inc. une offre de services dans ce dossier, à l'effet d'établir les coûts/tonne métrique de matières enfouies que la Régie devra placer dans sa Fiducie pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2024 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire maximale de 7 500,00 \$ excluant les taxes est demandée;

CONSIDÉRANT qu'une révision de ce montant pourrait avoir lieu si des éléments imprévus devaient être traités dans le cadre de l'analyse par le MELCC des coûts post fermeture où WSP devrait répondre aux questions du ministère si tel était le cas;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Roy  
**APPUYÉ** par Monsieur Fabien Couture  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accorde à WSP Canada Inc. le mandat cité dans le préambule de la présente résolution et ce, selon l'offre déposée, laquelle est datée du 14 janvier 2020, pour une enveloppe budgétaire de 7 500,00 \$ plus taxes et les imprévues tel que mentionné dans les considérants précédents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5361-20**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FARR**

CONSIDÉRANT qu'une entente est survenue entre Viridis et la Régie;

CONSIDÉRANT que la venue de Viridis va occasionner des frais pour la Régie (déboisement, construction de chemin, préparation du terrain);

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme FARR qui pourrait nous aider;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louison Busque  
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** les membres de ce conseil autorisent monsieur Eric Maheux, directeur général, à remplir les documents nécessaires à la demande pour une aide financière auprès du FARR.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5362-20**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMMES FÉDÉRAUX EXISTANTS**

CONSIDÉRANT qu'une entente est survenue entre Viridis et la Régie;

CONSIDÉRANT que la venue de Viridis va occasionner des frais pour la Régie (déboisement, construction de chemin, préparation du terrain);

CONSIDÉRANT qu'il existe divers programmes provinciaux ou fédéraux qui pourraient nous aider;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** les membres de ce conseil autorisent monsieur Eric Maheux, directeur général, à remplir les documents nécessaires à la demande pour une aide financière auprès des différents programmes existants.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5363-20**

**APPEL D'OFFRE – COLLECTE SÉLECTIVE**

- CONSIDÉRANT que le contrat que la Régie possède avec Matrec concernant la collecte, le transport et le tri des matières recyclables se termine le 31 mai 2020;
- CONSIDÉRANT que la Régie se doit d'aller en appel d'offre pour obtenir les services d'entrepreneurs;
- CONSIDÉRANT que les montants impliqués sont supérieurs à 100 000,00 \$, l'appel d'offre se doit de paraître sur SEAO;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay  
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** les membres de ce conseil autorisent monsieur Eric Maheux, directeur général de la Régie, à préparer tous les documents nécessaires à l'appel d'offre pour le service de collecte et transport des matières recyclables et à déposer ceux-ci sur le site SEAO.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5364-20**

**MANDAT AUX DIRECTEURS DE LA RÉGIE ET DE LA MRC  
ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR COLLECTE SÉLECTIVE  
ET MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- CONSIDÉRANT que le contrat que la Régie possède avec Matrec concernant la collecte, le transport et le tri des matières recyclables se termine le 31 mai 2020;
- CONSIDÉRANT que la Régie se doit d'aller en appel d'offre pour obtenir les services d'entrepreneurs;
- CONSIDÉRANT que la Régie pourrait procéder à une étude pour l'acquisition d'équipement pour effectuer la collecte et le transport;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay  
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** les membres de ce conseil autorisent messieurs Eric Maheux, directeur général de la Régie et Eric Paquet, directeur général de la MRC Beauce-Sartigan, à préparer une étude pour évaluer les coûts d'acquisition d'équipement pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

Lors de la période de questions, la collecte des plastiques agricoles est discutée. Plus d'informations seront amenées lors d'une prochaine réunion.

**RÉSOLUTION NO: 5365-20**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**MARCEL BUSQUE**

**ERIC MAHEUX**